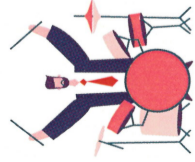


LA SACEM VOUS SIMPLIFIE LA MUSIQUE

1 an de musique en entreprises c'est :

- un forfait tout inclus
- un budget annuel maîtrisé
- la sécurité juridique
- une déclaration en ligne en quelques clics
- une option illimitée pour offrir à vos équipes l'accès à la musique sans limite
- un accès privilégié et gratuit à des dizaines de partenaires, pour sonoriser vos locaux et organiser vos animations, grâce à Sacem Pro.



QUE PUIS-JE DIFFUSER?

Vous pouvez diffuser toute la musique que vous souhaitez quelle qu'en soit la source : programmes radio ou TV, streaming, CD, clés USB...

Vous pouvez également organiser des événements live avec des musiciens ou un DJ !

Conditions et déclaration en ligne sur sacem.fr

COMMENT DÉCLARER ?

Rendez-vous sur sacem.fr > Clients > Obtenir une autorisation > 1 an de musique dans les entreprises et administrations

BESOIN D'UN CONSEIL ?

N'hésitez pas à contacter votre délégation régionale sur sacem.fr > la Sacem en région.



SACEM PRO DES SERVICES EN +

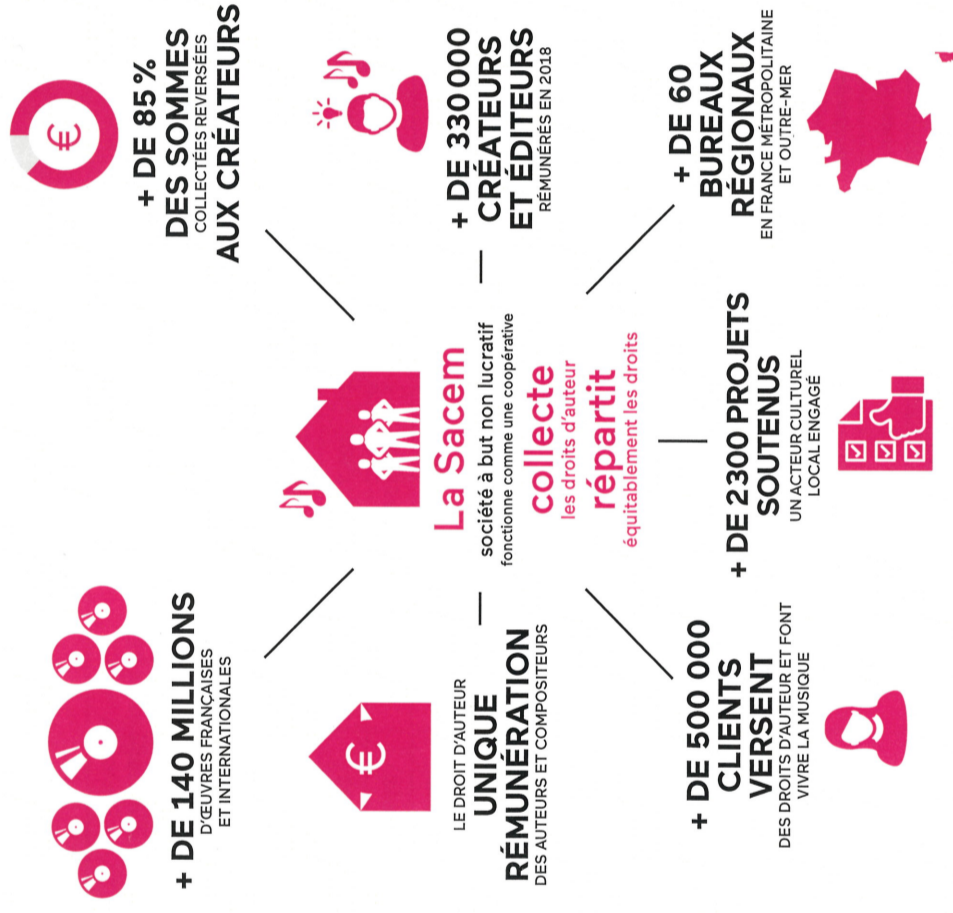
Sacem Pro, service gratuit et exclusif réservé aux clients de la Sacem

Sacem Pro vous accompagne dans vos projets de sonorisation, d'animation et d'organisation d'événements musicaux.

SACEMPRO.FR

- Ⓞ RÉDUCTIONS EXCLUSIVES SUR DU MATÉRIEL AUDIO
- Ⓞ OFFRES DE STREAMING
- Ⓞ PRESTATIONS D'INSONORISATION
- Ⓞ OUTILS DE COMMUNICATION
- Ⓞ GUIDES ET CONSEILS

EN SAVOIR + SUR LA SACEM



SACEM.FR

- Ⓞ TARIFS
- Ⓞ DÉCLARATION EN LIGNE
- Ⓞ ESPACE CLIENT

NOUVEAU

FORFAIT 1 AN DE MUSIQUE EN ENTREPRISES (et administrations)*

TARIFS 2019

La Sacem vous simplifie la musique

* hors agences commerciales

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE | sacem.fr

POURQUOI DIFFUSER ?

1. FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE VOS COLLABORATEURS

79%*

des entreprises qui diffusent de la musique considèrent qu'elle permet de créer une ambiance de travail détendue et propice à la convivialité et la créativité

50%*

des entreprises qui diffusent de la musique estiment qu'elle contribue à développer une cohésion interne

2. DONNER UNE BONNE IMAGE DE L'ENTREPRISE

66%*

des entreprises qui diffusent de la musique considèrent qu'elle donne une image moderne de l'entreprise

3. RENFORCER LA CONCENTRATION ET LA CRÉATIVITÉ

36%*

des entreprises qui diffusent de la musique affirment qu'elle permet d'augmenter la productivité des collaborateurs



À QUELLES OCCASIONS ?

Les occasions de diffuser de la musique (via TV, ordinateurs, radios, chaînes hi-fi, enceintes connectées...) sont nombreuses :

- **événements internes** : événements du comité social et économique, réunions, séminaires, pots de départ, anniversaires, cérémonies, promotions, démonstrations, lancement de produits ou de services...
- **locaux professionnels** : bureaux, ateliers, usines, entrepôts, open-spaces...
- **espaces dédiés aux salariés** : cafétéria, salles de repos et de détente, espaces de convivialité, salles de sport, crèches d'entreprise...
- **espaces communs** : espaces d'accueil visiteurs, couloirs, ascenseurs...
- **attente téléphonique**



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Sacem vous délivre l'autorisation de diffuser le plus vaste répertoire au monde (français et international) dans le respect du droit d'auteur⁽¹⁾. Les droits d'auteur que vous payez sont ensuite répartis entre les auteurs, compositeurs et les éditeurs, rémunérant ainsi leur travail. La Sacem collecte aussi les droits des interprètes et des producteurs (rémunération équitable) pour le compte de la Spré.

⁽¹⁾ Vos locaux, bien que privés, demeurent un espace public au sens du Code de la propriété intellectuelle et ce, tout en étant réservés à l'usage des employés. La seule exception, prévue à l'art. L.122-5-1^{er} du Code de la propriété intellectuelle, nécessite de remplir les trois conditions cumulatives suivantes : la diffusion doit être privée, gratuite et effectuée exclusivement dans le cercle de famille.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

FORFAIT ANNUEL HT PAR ÉTABLISSEMENT

	Simple sonorisation (sans événement)		Sonorisation + 1 à 5 événements par an		Sonorisation + événements illimités	
	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%
Jusqu'à 9 salariés	175,46€	159,21€	216,09€	191,71€	277,88€	240,46€
De 10 à 19 salariés	195,77€	175,46€	246,55€	216,09€	347,34€	277,88€
de 20 à 29 salariés	221,16€	195,77€	289,45€	246,55€	434,18€	347,34€
de 30 à 39 salariés	261,84€	221,16€	361,82€	289,45€	542,72€	434,18€
de 40 à 49 salariés	327,30€	261,84€	452,27€	361,82€	678,41€	542,72€
de 50 à 74 salariés	392,76€	314,21€	542,72€	434,18€	814,09€	651,27€
de 75 à 99 salariés	471,31€	377,05€	651,27€	521,02€	976,90€	781,52€
de 100 à 124 salariés	565,58€	452,46€	781,52€	625,22€	1.172,29€	937,83€
de 125 à 149 salariés	678,69€	542,95€	937,83€	750,26€	1.406,74€	1.125,39€
de 150 à 174 salariés	814,43€	651,54€	1.125,39€	900,32€	1.688,09€	1.350,47€
de 175 à 199 salariés	977,32€	781,85€	1.350,47€	1.080,38€	2.025,71€	1.620,57€
de 200 à 224 salariés	1.172,78€	938,22€	1.620,57€	1.296,45€	2.430,85€	1.944,68€
de 225 à 249 salariés	1.407,33€	1.125,87€	1.944,68€	1.555,74€	2.917,02€	2.333,62€
De 250 à 499 salariés	1.688,80€	1.351,04€	2.333,62€	1.866,89€	3.500,42€	2.800,34€
De 500 à 999 salariés	2.026,56€	1.621,25€	2.800,34€	2.240,27€	4.200,51€	3.360,41€
De 1 000 à 1 999 salariés	2.431,87€	1.945,50€	3.360,41€	2.688,33€	5.040,61€	4.032,49€
De 2 000 à 3 500 salariés	2.918,25€	2.334,60€	4.032,49€	3.225,99€	6.048,73€	4.838,99€
Plus de 3 500 salariés (prix par salarié supplémentaire)	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire

Les tarifs mentionnés ci-dessus incluent la rémunération équitable due à la Spré dont le montant est calculé conformément à l'article L.214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Plus de détails sur spré.fr. Lorsque les diffusions musicales sont données avec le concours de musiciens et d'artistes-interprètes, le budget des dépenses (cachets, frais techniques, etc...) ne doit pas dépasser 3 000 € TTC par événement.

Tarif réduit :

-20%

en contactant la Sacem avant toute diffusion musicale

OPTION ATTENTE TÉLÉPHONIQUE FORFAIT ANNUEL HT

Capacité d'appels maximale (à défaut, nombre de salariés)	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%
Jusqu'à 5 (ou de 0 à 19 salariés)	62,50€	50,00€
Entre 6 et 10 (ou de 20 à 49 salariés)	78,13€	62,50€
Entre 11 et 20 (ou de 50 à 99 salariés)	105,47€	84,38€
Entre 21 et 30 (ou de 100 à 199 salariés)	158,20€	126,56€
Entre 31 et 50 (ou de 200 à 249 salariés)	276,86€	221,49€
Entre 51 et 60 (ou de 250 à 499 salariés)	553,71€	442,97€
Entre 61 et 70 (ou de 500 à 999 salariés)	1.107,42€	885,94€
Entre 71 et 80 (ou de 1 000 à 1 999 salariés)	2.214,84€	1.771,87€
Entre 81 et 100 (ou de 2 000 à 3 500 salariés)	4.429,69€	3.543,75€
Au-delà de 100 (ou au-delà de 3 500 salariés)	Au-delà, prix de la dernière tranche + 11€ par capacité supplémentaire ou 1€ par salarié supplémentaire	

* Etude qualitative menée par Ipsos en janvier 2017 auprès de chefs / dirigeants / membres de la direction d'entreprises ayant développé un usage de la musique.